

Règlement « Le Tour du Vernet 2026 »

Article 1 : Organisation

Le Tour du Vernet est organisé sur la commune du Vernet (04140) par l'association Team Provence Endurance. La 4^{ème} édition aura lieu les 8, 9 et 10 mai 2026.

Article 2 : Inscription

Les inscriptions pour l'édition 2026 du Tour du Vernet se feront sur le site Finishers.com.

150 dossards sont disponibles pour le Tour Complet + 50 pour chaque étape.

(Tour Complet : Phase 1 (du 15/12/2025 au 28/02/2026) : 40€ / Phase 2 (du 01/03/2026 au 31/03/2026) : 43€ / Phase 3 (du 01/04/2026 au 05/05/2026) : 45€ / Sur place dans la limite des places disponible : 50€. Verticale du Vernet (Phases identiques au tour complet) : Phase 1 : 10€, Phase 2 : 12€, Phase 3 : 15€, sur place : 17€. Trail du Vernet (phase identiques) : Phase 1 : 22€, Phase 2 : 25€, Phase 3 : 27€, sur place : 30€. Cross du Vernet (phase identiques) : Phase 1 : 9€, Phase 2 : 11€, Phase 3 : 13€, sur place : 15€) + frais de transaction.

La licence ou le PPS devront être présentés sur place ou transmis par mail auparavant comme les informations personnelles demandées (date de naissance, mail, numéro de téléphone, nom de club/Team, adresse)

Article 3 : Les étapes :

Le Tour du Vernet 2026 sera composé de 4 étapes en ligne

Vendredi 8 mai après-midi : Verticale du Vernet : 2,6km / 800m D+

Samedi 9 mai matin : Trail du Vernet : 21km / 1150m D+

Samedi 9 mai après-midi : Corrida du Vernet : 6km / 150m D+

Dimanche 10 mai matin : Cross du Vernet : 12km / 450m D+

Article 4 : Déroulement de la course :

Le port du dossard à l'avant, sans être caché est obligatoire.

Les leaders H/F du Tour du Vernet devront porter le maillot distinctif durant toute la durée de la course.

Les départs et arrivées se feront sous contrôle du directeur de course et un poste de secours sera présent à l'arrivée et sur le parcours en cas de besoin.

Article 5 : Classifications :

Le classement du Challenge sera actualisé après chaque étape et le maillot distinctif sera remis au premier Homme et à la Première Femme du classement Général dès la fin de la première étape.

Le classement Général H&F du tour se fera au temps, tandis que le classement de meilleur sprinter sera la somme des points distribués sur les étapes. (CLM : au scratch : 4/2/1pts, Première féminine : 4pts ; sur les étapes 5/3/2/1pts)

En 2022 un maillot Vert de Meilleur Sprinter sera également à porter pour l'athlète Leader dès la première étape en ligne.

Le classement par équipe se fera par addition des temps des 3 coureurs d'une équipe déclarée à l'inscription.

Le 1^{er} et la 1^{ère} Master du classement général final seront également récompensés.

Classement par équipe :

La course reste individuelle, courir ensemble n'est ni obligatoire ni interdit mais tracter ou pousser ses coéquipiers est formellement interdit et pourra couter 10min de pénalité à chaque membre de l'équipe.

Pour les équipes mixtes 25min (5/15/1/5) seront retirées au temps total de l'équipe par féminine engagée (1 ou 2). Pour les équipes 100% Féminines 55min seront retirées au temps total (12/30/5/13)

Des primes pourront être distribuées aux équipes gagnantes en cas de participation suffisante (10)

Article 6 : Animations / Entre les étapes :

- Conférences sur l'entraînement et la nutrition.
- Repas conviviaux au centre du village.
- Intervention d'ostéopathes
- « Cryothérapie » nature dans une rivière
- Ramassage de déchets
- Animations pour les enfants

Article 7 : Droit à l'image :

En s'inscrivant les coureurs acceptent d'être pris en photo et vidéo par l'organisation et que ces images soient possiblement publiées sur le site et les supports de communication de la course.

Article 8 : Triche-pénalités :

Toute tentative de couper le parcours pour gagner du temps sera sanctionné de 15min de pénalité minimum selon la distance coupée.

Tout jet de déchet intentionnel sur le parcours ou dans la zone de course avant ou après l'épreuve sera sanctionné d'une élimination immédiate du ou de la concurrent(e).

Article 9 : Elites :

Les coureurs Elites invités par l'organisation sont soumis à la même réglementation que les autres participants et une disponibilité pour les podiums et pour répondre aux interviews sera demandée dans la mesure du possible.

En cas de présence de plus de 40 coureurs Elites, la course pourra être divisée en 2 départs (OPEN / ELITE) selon l'appréciation de l'équipe d'organisation.

Les dossards seront accordés selon la répartition suivante :

Pour les individuels :

Inscription gratuite + logement :

F : 720 Pts ITRA / UTMB Index

H : 830 Pts ITRA / UTMB Index

Inscription gratuite :

F : 660 Pts ITRA / UTMB Index

H : 770 Pts ITRA / UTMB Index

Inscription 50% :

F : 620 Pts ITRA / UTMB Index

H : 740 Pts ITRA / UTMB Index

Contacter l'organisation pour le logement.

Contact : teamprovenceend@gmail.com / verticaldelablanc@free.fr / 06.50.27.83.02

** H avec +860pts ITRA/UTMB ou F avec + 750pts ITRA : contacter directement l'organisation*

Pour les Teams (3 à 4 coureurs par Teams maximum) :

Top 10 du classement des Teams Distance + : Dossards + Hébergement

Top 11-17 du Championnat de Teams Elites 2022 et 5 premiers Teams en National : Dossards gratuits

Top 6 à 17 du Championnat des Teams Nationaux et 5 premiers Teams en Régional : dossards à 50%

Article 10 : Récompenses :

Des primes sont prévues, leur montant et les classifications concernées seront communiquées ultérieurement. Concernant les classements annexes, le et la premier(e) jeune (Junior/Espoir) et les premiers Masters H/F seront récompensés.

Le classement du maillot Vert est mixte et ne récompensera qu'un ou une athlète au général final.

Les 3 premières équipes du Classement par équipe/club/team seront récompensés (si minimum 8 équipes présentes, sinon une seule équipe récompensée)

Un maillot Blanc de meilleur jeune sera mis en place pour la première fois en 2026.

Article 11 : Eco responsabilité :

Le covoiturage jusqu'au lieu de la course sera vivement encouragé et facilité via des mises en relations sur l'évènement facebook du Tour du Vernet 2023.

Toute dégradation des lieux ou du parcours seront sanctionnées :

Emballage de produit énergétique délibérément jeté sur le parcours = disqualification

Tout enclos ou matériel privé dégradé sur le bord du parcours = 15 minutes de pénalité